

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

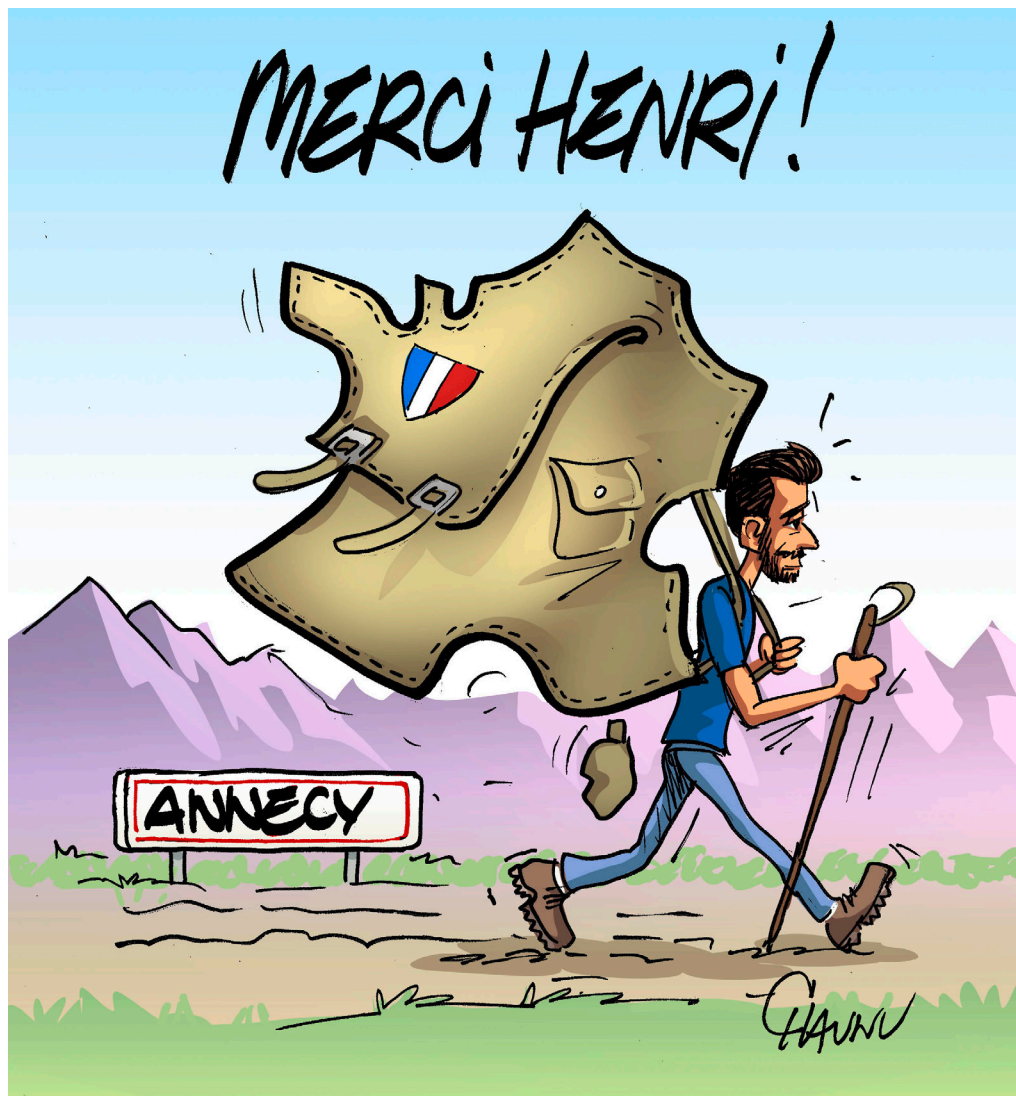
12 juin 2023 - 1 €

N° 35

Un héros

Le 8 juin dans un jardin public d'Annecy en Haute-Savoie, un réfugié syrien de 31 ans s'est attaqué au couteau à de très jeunes enfants. Six personnes ont été blessées dont 4 enfants de moins de trois ans. Un des blessés est un homme de 78 ans qui a reçu une balle perdue de la police alors qu'il tentait de protéger son épouse de l'agresseur. Celui-ci a finalement été arrêté et présenté à un juge après une garde à vue où il a gardé le silence sur ses motivations. Il portait une croix en pendentif et aurait crié « In the name of Jesus-Christ ». Il serait un chrétien d'Orient qui, après deux ans passés dans l'armée de Bachar el-Assad avait déserté pour la Turquie, la Grèce, puis la Suède, où il bénéficiait du droit d'asile et a vécu dix ans avec sa femme, une Syrienne, dont il a eu un enfant de trois ans. Ayant abandonné sa famille il y a quelques mois, il était devenu SDF, d'abord en Italie et en Suisse puis à Annecy, et avait fait une demande d'asile politique à la France (le 28 novembre 2022), qui ne l'avait pas acceptée (le 4 juin), après 6 mois d'instruction durant lesquels il avait reçu une allocation pour demandeur d'asile mais sans être hébergé faute de places disponibles.

Lors de l'agression, plusieurs personnes ont tenté de s'interposer courageusement. Parmi elles, Henri d'Anselme a réagi de façon extraordinaire, en poursuivant l'agresseur et en le frappant avec son sac de randonnée. Cet étudiant en journalisme de 24 ans était de passage à Annecy, car il fait un « tour des cathédrales » de 9 mois, à



pied et en demandant le gîte à l'habitant, médiatisé sur le réseau social Instagram en vue d'un album à paraître pour faire redécouvrir la beauté et la grandeur de ces monuments à la gloire de Dieu et de la civilisation occidentale. Le président Macron l'a reçu à la préfecture d'Annecy et lui a promis une bonne place pour l'inauguration de la cathédrale Notre-Dame bientôt restaurée après le scandaleux incendie que l'on sait. Henri refuse d'être qualifié de héros, considérant qu'il n'a fait que son devoir, « comme tout autre Français aurait fait ». N'est-ce pas justement cela

un héros, en ces temps de confusion et de démission généralisées?

Dans le quotidien *Libération*, on a moqué ce « *Henri d'Arc* », préparé par son éducation chrétienne et patriotique, notamment son passage chez les scouts, à sacrifier sa vie pour les plus faibles, à prendre la bonne décision au bon moment « par instinct ». Le prétexte de cette ironie ignoble est que le héros allait être récupéré politiquement. Et quand bien même? Rien ne pourra gâcher la reconnaissance que nous pouvons tous avoir pour ce jeune homme exemplaire

qui fait honneur à son pays et à l'humanité tout entière et nous console de tant de lâchetés et d'ignominies grandes et petites constatées tous les jours dans les médias quand ce n'est pas tout près de nous.

Frédéric Aimard

Sommaire

P. 1 : Un héros. – P. 2 : Halte au massacre ! – Chômeurs. – Syndicalisme. P. 3 : Lectures. – P. 4 : Procédures collectives agricoles. – Les riches et l'impôt. – P. 6 : D'Arromanches à Posdam. – Israël. P. 7 : Data centers. P. 8 : Théâtre : Pinter au théâtre de l'Atelier.

■ **Édition** : La Commission européenne a donné, le 9 juin, son feu vert sous conditions à la reprise du groupe Lagardère, qui détient notamment l'éditeur Hachette, les hebdomadaires « Paris-Match », « Le Journal du dimanche » ou « Voici » et la radio Europe 1, par son concurrent Vivendi (chaînes Canal +, CNews, C8 et Cstar, l'agence de publicité Havas, l'institut de sondage CSA, l'éditeur de jeu vidéo Game-Loft...) contrôlé par le groupe Bolloré.

Ce dernier devra revendre le groupe Editis (une cinquantaine d'éditeurs), dont le milliardaire tchèque Daniel Kreinsky s'est porté acquéreur avec son groupe International Media Invest a.s. pour un montant estimé entre 500 à 600 millions d'euros (il avait été acheté 829 millions en 2019), et le très rentable hebdomadaire « Gala » qui intéresse plusieurs candidats.

■ **Habillement** : Le groupe japonais Fast Retailing, notamment propriétaire de la marque Uniqlo, a annoncé le 5 juin son projet de fermer 55 magasins sur les 136 qu'il exploite en France sous les marques « Comptoir des cotonniers » et « Princesse Tam Tam ». Cela représente 304 emplois.

■ **Livraisons rapides** : La société allemande Flink a annoncé le 5 juin la mise en redressement judiciaire de sa filiale française de livraisons rapides de produits de consommation courante. Elle exploite, depuis deux ans, 19 « dark stores » dans 9 villes, des entrepôts de proximité, souvent d'anciens magasins, qui sont peu à peu interdits par les municipalités à cause de leurs nuisances pour les riverains. Son principal concurrent en France, une filiale en redressement judiciaire (depuis le 2 mai) du groupe turc Getir (enseignes Frichti et Gorillas), a cependant décidé de poursuivre son activité en France. Flink employait 1 000 à 5 000 personnes avec des contrats le plus souvent partiels. 1 800 personnes travaillent pour Getir en France. La presse économique anglaise avait cru pouvoir annoncer que Flink France allait racheter Getir France.

Arrêtez le massacre !

Le drame d'Annecy n'a heureusement pas provoqué de morts, mais le sang a coulé, y compris celui de quatre enfants de moins de trois ans. Il n'apparaît donc pas inopportun de se livrer à quelques réflexions conjuguant le respect des faits et de légitimes interrogations. Il convient en effet d'arrêter l'espèce de massacre médiatico-politique qui a embrasé une bonne partie de la France et qui, au nom du refus de la « récupération », a dénié le droit d'aller au-delà de l'émotion du moment, si légitime ait-elle été.

Deux observations, pour commencer. D'abord, l'espèce de ballet indécent auquel se sont livrés nombre d'organes d'information : à quoi servait-il vraiment de montrer cent fois les mêmes lieux et d'entendre les mêmes commentaires sur la sidération des témoins plus ou moins proches ? Ensuite, l'importance donnée à la venue sur place du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre puis du président de la République et de son épouse ; encore ce dernier a-t-il su mettre en avant le rôle des divers intervenants, notamment les équipes de secours et les policiers, mais aussi des agents d'entretien et, surtout, cet extraordinaire jeune pèlerin catholique qui s'est servi de ses sacs pour refouler l'agresseur.

S'il faut évidemment se garder de toute conclusion ou même simplement manœuvre politicienne, il demeure normal de poser des questions tant sur l'auteur des faits que sur le problème de l'immigration. Le parcours de celui qui semble

bien être un chrétien syrien reste difficile à comprendre. Est-ce le refus de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – au motif qu'il était déjà établi avec ce statut en Suède – de répondre favorablement à sa demande d'asile qui a motivé son subit coup de folie meurtrière ? Il n'est en tout cas pas déraisonnable de s'interroger sur les modalités de l'immigration, non seulement en France mais dans l'ensemble de l'Espace Schengen.

Précy

Chômeurs

Alors que le taux de chômage dépassait les 10 % entre 2013 et 2015, il est descendu à 7,1 % au début de cette année. Cette baisse, la plus forte depuis quarante ans, profite surtout aux ouvriers peu qualifiés et aux jeunes qui profitent des contrats d'apprentissage massivement distribués (900 000 pour cette année) et financés par l'État. Le chômage partiel a presque disparu et les entreprises continuent à rechercher de la main-d'œuvre, en raison des nombreuses démissions qui les affectent depuis deux ans. Les intentions d'embauche donnent l'espoir d'une nouvelle baisse du chômage ou du moins d'une stabilisation à bas niveau.

Cette situation est d'autant plus réjouissante qu'elle dément les sombres prévisions faites après le déclenchement de l'invasion russe et la hausse des prix de l'énergie. Elle étonne aussi, car l'embellie de l'emploi coïncide avec une croissance presque nulle dans notre pays, puisqu'elle passera de 2,6 % du PIB en 2022 à 0,3 % en 2023. Parmi les causes de cette bienheureuse ano-

malie, on peut souligner la stratégie de groupes multinationaux – tels Amazon – indifférents à la conjoncture, le développement considérable des tâches de maintenance provoqué par la révolution numérique et les besoins en personnel du système de soin et du secteur éducatif.

Cette évolution majeure des conditions d'emploi entraîne des changements importants et généralement négatifs dans le travail lui-même. On constate en effet une forte tendance à la baisse du travail salarié, qui représentait 91 % de l'emploi total en 2000 et qui n'en représentait plus que 89 % en 2020. Tel est la conséquence de la baisse de l'activité dans l'agriculture, de la désindustrialisation, du développement des services où l'emploi n'est pas nécessairement salarié. S'y ajoute le capitalisme de plateforme (taxis, livraisons de plats cuisinés, vente d'objets divers) qui a recours à des travailleurs « indépendants » mais soumis à un travail intensif mal payé.

Pour la majorité des travailleurs peu diplômés et pour les jeunes diplômés contraints de se déclasser, le choix reste entre le chômage et la précarité.

Claudine Uzerche

Syndicalisme

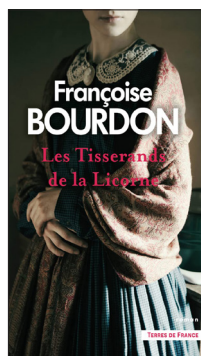
Le Figaro du 10-11 juin a publié un long entretien avec **Laurent Berger**, qui va quitter ses fonctions de secrétaire général de la CFDT le 21 juin. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse porter sur lui, sur son action et sur le premier syndicat de France, il vaut la peine de se pencher sur ses propos, tant à cause de son analyse

de la société que des appréciations nuancées qu'il peut porter, sans renoncer en rien à ce qui constitue le cœur de ses convictions.

Celui qui a beaucoup fréquenté les politiques tient à ne pas tomber dans leur monde. Récusant ainsi tout affect dans sa relation avec Emmanuel Macron, il note surtout chez lui « une incompréhension de l'épaisseur de la société et des difficultés auxquelles sont confrontés nombre de citoyens aujourd'hui », relevant notamment qu'« il n'y a pas que des gagnants dans la vie ».

Sur un plan personnel, il ne cache pas qu'il ne serait « tout simplement pas heureux en politique ». Il a pourtant de celle-ci une haute conception tout en estimant vivre « dans un pays hyperpolitisé au mauvais sens du terme ». Convaincu de « la place des corps intermédiaires », il regrette que soit donnée « l'impression aujourd'hui que ce qui ne se passe pas au niveau national ne compte pas ». N'hésitant pas à affirmer que, « quand son vélo déraille, on dit que c'est la faute du président de la République », il demande que soient mises en avant « la responsabilisation des acteurs, la confrontation des points de vue et la fin de la toute-puissance d'un seul ».

Réaliste, il proclame : « Je ne crois pas au Grand Soir » et, dans une discrète allusion à la CGT, il note que « ce n'est jamais agréable d'acter un compromis et de se le faire reprocher par les autres qui n'ont rien à offrir en termes d'avancées concrètes ». Conscient que les « évolutions sociales, écologiques et économiques vont créer de la complexité », il sait très bien que



ROMAN

Une femme de caractère

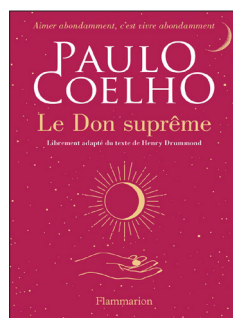
1869. Depuis des décennies, les habitants de Saint-Blaise (Ardennes) se consacrent au tissage du drap qui alimente les manufactures voisines. Un métier que l'on se transmet d'une génération à l'autre. À dix-huit ans, Joséphine rêve d'une existence loin des machines à tisser qui ont usé trop de femmes avant elle. Elle se rend à Sedan avec l'espoir d'une ascension sociale. Une bonne vie que Jérôme Desprez, héritier d'une lignée de tisserands, veut lui offrir. Mais les parents du jeune homme ont de hautes ambitions pour leur fils. Dès lors, Joséphine n'aura qu'une obsession : se venger de la famille Desprez. La guerre de 1870 lui en donnera l'occasion. Françoise Bourdon dépeint une époque et un milieu social à travers le portrait d'une femme de caractère.

« Les Tisserands de la Licorne », Françoise Bourdon, Les Presses de la Cité, coll. Terres de France, 448 p., 22 €.

LITTÉRATURE

L'Amour

Professeur et évangéliste, l'écossais Henry Drummond (1851-1897) était célèbre pour ses conférences religieuses, notamment son interprétation de la Lettre



de saint Paul aux Corinthiens. Un texte qui fit de lui un maître à penser. Paulo Coelho en propose une adaptation moderne autour d'un thème fédérateur : l'Amour. Qu'il qualifie de « don suprême ». Un don qui peut aller jusqu'au sacrifice. L'Amour est patience, bonté et générosité. Il remplit d'énergie une vie à l'écoute de tous ceux qui nous entourent.

« Le Don suprême », Paulo Coelho, Flammarion, 128 p., 17 €.

SANTÉ

Vétérinaire urgentiste

Avec plus d'un Français sur deux qui possède un animal, Pierre Fabing, vétérinaire urgentiste en Île de France, ne chôme pas. Intoxications au chocolat, fractures, diabète, mises-bas... autant de situations de stress pour le malade à poils, son maître et même le soignant. Et lorsque la mort frappe, il se transforme en psychologue pour aider le propriétaire en détresse.

Dans ce livre, le veto présente cinquante rencontres avec des chats, chiens, octodons, tortues... des moments de bonheur et de colère aussi quand la maltraitance est perceptible. Mais au final quoi de plus beau que le regard d'un animal reconnaissant et la joie de son maître ?

« Vous avez appelé le veto ? », Pierre Fabing, Albin Michel, 284 p., 19,90 €.



REVUE

Mercenaires

La figure du mercenaire, celui qui fait la guerre pour de l'argent, apparaît dès l'Antiquité. Historia retrace l'évolution de ces milices armées qui se sont illustrées sur tous les champs de bataille souvent par leurs méthodes brutales.

Autres sujets abordés : le Mont-Saint-Michel célèbre ses 1 000 ans, la fabrique du temps au Moyen Âge, l'enfance de Louis XV, les derniers « bandits d'honneur » corses, le cabinet de curiosités de Philippe Delerm...

« Mercenaires », Historia, juin 2023, 6,20 €. En kiosque.

Catherine PAUCHET

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149

ISSN 2967-2988
marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.
Abonnement : 1 an
= 20 euros
à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :
<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

■ **Fret ferroviaire** : Pour tenter d'échapper à une amende européenne de plus de 5 milliards d'euros (pour avoir reçu des subventions jugées illégales du gouvernement français), la filiale Fret-SnCF, qui assure 50 % des transports ferroviaires en France, a dû présenter un « plan de discontinuité » le 2 juin.

Il prévoit la scission en deux nouvelles entités, une plus grande ouverture à la concurrence, une cession de nombreux actifs (bâtiments, locomotives), et la réduction de près de 10 % du personnel (actuellement 5 000 cheminots) sans licenciements. La Commission européenne tranchera.

■ **Stations-Services** : Après un appel d'offres lancé par la société britannique Euro Garage, Esso a récupéré la gestion de 200 stations-service en France qui étaient gérées par BP.

■ **Hydrogène blanc** : La française de l'énergie (FDE) annonce avoir localisé, en lien avec l'Université de Lorraine et le CNRS, des gisements potentiellement énormes d'hydrogène naturel ou « blanc » à 3000 m de profondeur sur d'anciens sites miniers de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Cependant la technologie pour l'extraire reste à inventer.

■ **Grande distribution** : Tectra, filiale du groupe alimentaire InVivo, a annoncé le 8 juin qu'elle renonçait à son plan de fusion avec Casino, mais elle continue à envisager un partenariat plus approfondi (InVivo est en train d'approfondir le producteur de malt australien United Malt Groupe pour 930 millions d'euros). Xavier Niel, Matthieu Pigasse et Moez-Alexandre Zouari d'un côté et Daniel Kretinsky de l'autre sont toujours candidats à la reprise du groupe Casino qui souffre de son très grand endettement. Le groupe Auchan avait également fait des offres de partenariat ou de fusion pour l'instant suspendues.

■ **Jouets** : La coopérative JouéClub (283 magasins en France) a été désignée, le 9 juin, par le tribunal de com-

merce de Paris pour reprendre l'essentiel des magasins et franchises (environ 120 points de ventes et 750 salariés) de son concurrent La Grande Récréée dont la maison-mère, Ludendo, propriété de l'homme d'affaires bordelais Michel Ohayon, est en liquidation judiciaire.

■ **Automobile** : Cinquante-huit ans après sa dernière victoire au Mans, l'écurie Ferrari (n° 51 avec l'Italien Alessandro Pier Guidi au volant) a remporté la course du centenaire (91^e édition) des 24 heures du Mans qui a eu lieu du 10 au 11 juin devant 350 000 spectateurs. Toyota (n° 8) et Cadillac (n° 2) ont accédé aux deux autres marches du podium de la catégorie « Hypercar ». Ces véhicules ont roulé avec un biocarburant dit 100 % renouvelable. À partir de 2026, les moteurs devraient être « zéro émission » de gaz à effet de serre.

■ **Tennis** : Le champion serbe Novak Djokovic (36 ans) a remporté le tournoi de Roland-Garros avec un 23^e titre du Grand Chelem, record absolu, en battant le joueur norvégien Casper Ruud (24 ans).

■ **Justice** : Accusé d'avoir poignardé puis brûlé vive Shaïna, son ex-petite amie de 15 ans, en 2019 à Creil, parce qu'elle était enceinte (probablement de lui), un jeune homme, âgé de 17 ans au moment des faits, a bénéficié de l'excuse de minorité et a été condamné à 18 ans de prison par la Cour d'assises des mineurs de l'Oise, le 10 juin. Le procureur avait réclamé 30 ans de prison.

■ **Social** : À partir du 1^{er} juillet, une nouvelle ligne devra apparaître sur les fiches de paie « simplifiées », il s'agit du « montant net social ». Relativement difficile à calculer, il vise à faciliter les éventuelles démarches de demande de « prime d'activité » ou de RSA auprès des organismes sociaux.

■ **Disparitions** : Denis Kessler, ancien vice-président du Cnfpf, président de la société de réassurance Scor, est mort le 9 juin à 71 ans. Le sociologue Alain Touraine est mort dans la nuit du 8 au 9 juin à 97 ans.

« cela va nécessiter des efforts » et qu'« il faut être raisonnable », notamment en ce qui concerne les finances publiques.

Cela ne l'empêche pas de justifier son opposition à la réforme des retraites, notamment parce qu'il a « entendu un gouvernement dire aux travailleurs de la deuxième ligne — qui ont été présents physiquement, qu'on a applaudi et à qui on a promis de la reconnaissance salariale — qu'ils allaient travailler deux ans de plus ». Dans le même esprit, il déplore qu'« on rémunère le moins les personnes à qui on confie les personnes qui nous sont les plus chères, nos jeunes et nos anciens ».

Sans entrer directement dans certaines polémiques sur le travail, il regrette enfin qu'on ait « beaucoup parlé de la misère au travail et pas d'émancipation, de reconnaissance, de lien social » et qu'on n'ait pas pris en compte le fait que « c'est un élément structurant dans la vie de chacun ». Bref, le bon sens...

Jean-Gabriel Delacour

Procédures collectives agricoles

C'est une expérimentation qui inquiète les milieux agricoles. Dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation de la justice pour la période 2023-2027, présenté au mois de mai dernier par le gouvernement, il est prévu que des tribunaux des affaires économiques (TAE) récupèrent de façon expérimentale, pour une durée de quatre ans, dans le cadre organisationnel plus général des tribunaux de commerce (TC), les compé-

tences économiques jusqu'à exercées par les tribunaux de grande instance (TGI).

Les magistrats professionnels des TGI seraient donc entre autres remplacés, pour juger des procédures collectives (redressement et liquidation) des entreprises agricoles, par des professionnels du secteur nommés par les chambres d'agriculture, ainsi que par des artisans et commerçants (juges consulaires). D'où l'inquiétude de voir se glisser des conflits d'intérêts et des soupçons de partialité dans certains jugements rendus.

De quoi, également, pour la Coordination rurale, deuxième syndicat agricole français, pointer le risque d'une certaine incompétence de juges consulaires peu au fait des spécificités du monde agricole. Des exploitations pourraient donc être victimes de cette réforme et être obligées de mettre la clef sous la porte sans que cela soit en réalité nécessaire. Le syndicat « condamne donc totalement cette expérimentation et appelle à laisser les procédures collectives qui concernent des exploitations agricoles à la compétence du Tribunal judiciaire ». D'autres organisations agricoles partagent le même constat

Jérôme Besnard

Les riches et l'impôt

Une étude de l'Institut des politiques publiques réalisée à partir des données de 2016 et sortie le 6 juin a découvert un moyen de soutenir que les riches ne payent pas assez d'impôts : elle attribue aux dirigeants et actionnaires d'entreprises des revenus qu'ils n'ont pas perçus.

Pour calculer l'imposition des plus riches, les auteurs de l'étude en question ajoutent à leurs revenus imposables des revenus fictifs : les cotisations sociales non contributives d'une part, et les bénéfices des sociétés dont les foyers fiscaux détiennent plus de 10 % du capital d'autre part. Ils prennent en compte au titre des impôts la quote-part d'impôt sur les sociétés payée par le contribuable concerné (au prorata de sa participation dans le capital de chaque société) et une part minimale de coût de donation du capital correspondant sous le bénéfice d'un pacte Dutreil. Ces élucubrations, totalement factices et erronées, sont établies de manière sciemment minorée (le pacte Dutreil n'est pas toujours possible, ils calculent sur la base des donations mais pas des successions...). En outre, ils ne tiennent pas compte des autres impôts que payent les entreprises, pas plus que des impôts de succession que les particuliers payent sur leurs autres actifs et des droits d'enregistrement et taxes immobilières locales ou autres qu'ils supportent.

Surtout, ils ne prennent pas en compte les impôts que les riches paieraient si les bénéfices qui leur sont affectés leur étaient distribués. Car alors ils paieraient sur ces dividendes le prélèvement forfaitaire unique de 30 %. Les auteurs savent bien qu'ils font un faux calcul. Ils le reconnaissent à mi-mot en notant au détour d'une courbe que si les bénéfices non distribués des sociétés contrôlées étaient pris en compte, le taux d'imposition des plus riches monterait à 59 %. Mais le mal est fait. Leur étude a fait le buzz et le tour des journaux qui n'ont pas bien com-

pris le tour de passe-passe ! C'est bien de l'escroquerie intellectuelle.

D'autant plus qu'au demeurant, même avec leurs calculs truqués, ils ne parviennent pas à démontrer grand-chose. Ils notent que « 95 % des 378 000 foyers au sein du top 1 % des revenus paient des impôts personnels importants du fait de la progressivité du barème. [...] les 37 800 foyers fiscaux aux revenus les plus élevés (le top 0,01 %) bénéficient d'un taux global d'imposition plus faible », le taux d'imposition passant de 46 % pour les 0,1 % les plus riches à 26 % pour les 0,0002 % les plus riches (les « milliardaires »). Ils reconnaissent d'ailleurs que ce constat tient au fait qu'ils ont intégré les revenus (fictifs) des sociétés, la grande majorité des revenus des 0,01 % des ménages les plus riches pris en compte par l'étude provenant de la manipulation faite par ladite étude pour intégrer dans le revenu de ces contribuables une quote-part des profits des entreprises dont ils sont actionnaires.

Il y a là évidemment une méconnaissance totale du fonctionnement de l'économie. D'abord parce qu'un actionnaire ne contrôle pas une société avec 10 % de son capital mais plutôt avec 50 % ou, dans les plus grandes sociétés cotées, avec plus de 30 % en général et selon le critère retenu par la bourse. Ensuite parce que les profits non distribués sont destinés à être mis en réserve et utilisés pour le développement de l'entreprise, pour payer ses besoins de fonds de roulement (c'est-à-dire le cash nécessaire pour supporter les besoins de financement requis généralement par le développement

du chiffre d'affaires) et les besoins d'investissements. Par ailleurs, les auteurs de l'étude tiennent compte des profits mais pas des pertes. Ils méconnaissent surtout que les entreprises payent bien d'autres impôts que l'impôt sur les sociétés : les impôts de production par exemple, qui se montaient à 78,1 Md€ en 2016 – l'année de l'étude ! Par comparaison, le produit de l'impôt sur les sociétés pour 2016 a été de 30 Md€ ! Alors pourquoi prendre le seul impôt sur les sociétés dans l'étude de l'IPP ? Pour parvenir au résultat désiré bien entendu. Ce n'est plus une étude universitaire, mais une tentative de perversion construisant des arguments bancals pour soutenir les préjugés d'enseignants, dits chercheurs, payés par nos impôts. C'est une tromperie de grande envergure, à la Piketty, qui ose prétendre, comme Marx en son temps, à une analyse scientifique quand il ne s'agit que d'une mascarade idéologique.

S'ils avaient été logiques avec eux-mêmes, les auteurs de l'étude auraient dû d'ailleurs réintégrer aussi dans les revenus les cotisations retraites qui représentent pour leurs bénéficiaires des avantages à terme, comme les profits non distribués. Mais les falsificateurs ne retiennent jamais que les faits susceptibles de parler à leur avantage.

Certes on peut s'étonner qu'en France tant de niches fiscales, improprement appelées en langage techniques des « dépenses fiscales », permettent à tant de gens de s'exonérer d'impôts et de charges sociales. Ce sont autant d'injustices créées par la puissance publique elle-même qui dis- pense, à son gré, les uns ou

les autres de l'impôt ou de charges.

Mais de la même façon, la progressivité, dont les tranches et les taux sont fixés de manière tout aussi arbitraire, crée des injustices au gré de la volonté de la puissance publique.

Les auteurs de cette note de l'IPP rappellent que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit un principe de répartition de la charge fiscale, « également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » Ils s'étonnent que ce texte ne fixe pas de taux de progressivité. Par-là ils méconnaissent qu'en langage de la fin du XVIII^e siècle « en raison » signifie « à proportion », ce qui veut dire que l'impôt, selon la déclaration de 1789, devrait être un impôt proportionnel et non progressif.

Sur la base des revenus fiscaux de référence, les revenus imposables ne représentaient en France en 2016, notent-ils, que 1 000 milliards d'euros alors que les revenus effectifs, avant abattements fiscaux et application des 500 à 700 niches fiscales et sociales recensées, devraient représenter environ 1 600 milliards d'euros. Cette analyse est exacte. Mais pas les conclusions qu'ils en tirent.

La solution est sans doute d'établir un impôt proportionnel à un taux raisonnable (15 % ?) au-delà d'une franchise proche des abattements familiaux et conjugaux actuels et de supprimer toutes les niches fiscales. Nous retrouverions alors une vraie justice fiscale et chacun, riche ou moins riche, paierait à proportion de ses revenus réels.

Jean-Philippe Delsol

■ **Ukraine** : Le barrage de Nova Kakhovka, qui est sous occupation russe, a cédé le 5 juin. Il contenait une retenue d'eau de 240 km de long débouchant sur une usine hydroélectrique alimentant, entre autres, la région de Kherson. Les Ukrainiens et les Russes s'accusent réciproquement d'un acte de sabotage. Selon des sismologues norvégiens, il y a eu une explosion juste avant la catastrophe. L'inondation touche plus de 600 km², 50 à 80 communes, dont 15 à 25 dans la zone occupée par les Russes sur la rive gauche du Dniepr, dévaste les terres agricoles, gêne l'alimentation en eau potable de tout le sud de l'Ukraine et de la Crimée, et met en péril le refroidissement de la centrale nucléaire de Zaporizzia également occupée par les Russes. Beaucoup de mines antichars ont été déplacées par l'eau et les bateaux évacuant les habitants se font tirer dessus. Les premiers bilans ne signalent pourtant que quelques dizaines de victimes. Par ailleurs les Ukrainiens ont engagé des opérations de « contre-offensive » militaire sur de multiples points de la ligne de front, avec des résultats apparemment modestes.

■ **Colombie** : Une grande sœur de 13 ans et ses trois jeunes frères (de 9, 5 et 1 an), indiens de la tribu Uitoto, ont été retrouvés vivants le 9 juin après quarante jours de recherche dans la jungle colombienne. Ils sont les seuls survivants du crash, le 1^{er} mai, d'un avion-taxi Cessna 206 dans lequel leur mère est morte après 4 jours d'agonie. Le pilote et le chef du village qui les accompagnaient sont morts sur le coup. Leur père avait précédemment dû fuir son village à la suite de menaces d'une guérilla marxiste dissidente des FARC et attendait sa famille à Bogota.

■ **États-Unis** : Chris Christie, ancien gouverneur du New Jersey, 60 ans, a annoncé, le 6 juin, sa candidature à la primaire républicaine. Mike Spence, ancien vice-président, 64 ans, a fait de même le 7 juin. Ils font face à Donald Trump, Ron DeSantis, Nikki Haley, Tim Scott...

D'Arromanches à Postdam

Le 6 juin 2023, 79^e anniversaire du débarquement en Normandie, Emmanuel Macron a fait le grand écart. Après avoir présidé aux cérémonies, cette année dans une relative discrétion, il dînait le soir à la résidence privée du Chancelier allemand Olaf Scholz, à Postdam, près de Berlin.

Le Chancelier Gerhard Schröder, en 2004, pour le 60^e anniversaire, fut le premier à assister à la commémoration en compagnie de Jacques Chirac, de George Bush et de... Vladimir Poutine. Angela Merkel suivit, en 2014, pour le 70^e anniversaire, avec François Hollande et toujours Vladimir Poutine, inaugurant à cette occasion ce que l'on a appelé le « format Normandie » pour essayer de traiter la question ukrainienne. Qu'en sera-t-il l'an prochain pour le 80^e anniversaire ?

Ce retour en arrière montre combien la relation franco-allemande a été cruciale dans le rapport à la Russie. Comme le raconte au fil des jours l'ancien ambassadeur de France à Berlin de 1998 à 2007, Claude Martin, dans ses mémoires en 900 pages, intitulées d'après un vers du poète franco-allemand Henri (Heinrich) Heine, « Quand je pense à l'Allemagne, la nuit » (éditions de l'Aube, 2023), les relations personnelles entre un président français et un Chancelier allemand sont capitales. Elles ont souvent mal commencé pour s'améliorer progressivement en raison des intérêts communs qui finissent par prévaloir avant

de tout recommencer avec les successeurs. Ce fut le cas par exemple entre Chirac et le social-démocrate Schröder qui, après un départ calamiteux, convergèrent pour nouer un lien spécial avec Poutine. On sait que l'Allemand devint ensuite le principal relais d'influence en Europe du chef du Kremlin jusqu'à ces derniers jours.

Olaf Scholz est le premier social-démocrate à la chancellerie depuis Schröder après le règne de seize ans d'Angela Merkel. Le Hambourgeois taiseux est à l'opposé du papillonnant énarque, la modestie du pavillon de banlieue à la décoration quelconque du premier tranchant avec les dorures du palais de Versailles où le second aime traiter ses hôtes. Tout les sépare ou plutôt les séparait jusqu'à l'invasion russe en Ukraine le 24 février 2022.

L'Allemagne a dû effectuer un retournement complet sur le plan énergétique se coupant du gaz russe sur lequel elle avait bâti son empire industriel et en envisageant de réarmer quand elle avait fait l'impasse depuis trente ans sur le budget de la défense. La France n'a pas échappé à la remise en cause de sa diplomatie en renversant son approche de l'élargissement de l'Union européenne aux Balkans et à l'Ukraine, que Paris avait obstinément bloquée jusqu'ici.

La rencontre privée Macron-Scholz s'inscrivait dans la préparation du sommet de l'Otan à Vilnius du 11 au 13 juillet prochain. Une visite d'État début juillet du président français en Allemagne, la première depuis celle de Chirac en 2000, sans aucune comparaison avec la seule qui

fut historique, celle de de Gaulle en 1962, devrait manifester – symboliquement – le retour en force d'un duo franco-allemand. Parce que c'est ce duo qui, en 2008 à Bucarest, tout en admettant le principe de l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie à l'Alliance Atlantique, l'avait renvoyé aux calendes grecques. Celles-ci sont advenues : Paris et Berlin ne seront pas assez de deux, fortement solidaires, pour faire face au reste de la meute. Qui ne se souvient que c'est lors d'un sommet européen dans la capitale lituanienne que devait être signé fin 2013 l'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE qui a mis le feu à la place Maïdan et à toute l'Ukraine ?

Dominique Decherf

Israël

La démocratie israélienne constitue une réalité. Certes, comme tout système politique appliqué, elle comporte des insuffisances et des faiblesses, sans oublier les altérations et les dérives que connaît un État de droit, mais auxquelles il peut être remédié dans le cadre constitutionnel et juridique établi. Ensuite, existent des pratiques relevant d'une mentalité par exemple plus proche de celle des États-Unis en ce qui concerne le tir sur un individu considéré comme dangereux ; cela dit, si la prison à vie existe, la peine de mort est abolie. Toutefois, le projet de réforme judiciaire annoncé en janvier prévoit son rétablissement pour les cas de terrorisme.

Ce projet a été porté par l'extrême droite dans le cadre de la coalition dirigée par Benyamin Netanyahu.

Si sa formation, le Likoud, demeure la première de la Knesset avec un quart des sièges, seule l'alliance avec les partis sionistes religieux, notamment ceux d'Itamar Ben Gvir, spécialiste de la provocation, et de Bezalel Smotrich, lui permet de gouverner. Or, les élections du 1er novembre 2022 ont eu lieu trois ans à l'avance en raison de l'effritement de la coalition précédente. En raison de la proportionnelle intégrale, pas moins de 10 partis sont donc représentés, avec 120 députés et leurs nombreuses nuances et autant de sujets de division. C'est ainsi le cas avec la réforme judiciaire destinée à réduire le pouvoir des juges ; il faut dire qu'Israël ne dispose pas de Constitution écrite mais s'appuie sur les principes de la Déclaration d'indépendance de 1948 et sur les 14 lois fondamentales adoptées par la Knesset. Le pouvoir de ces juges professionnels, en particulier ceux de la Cour suprême, est contesté par les partis religieux, mais la réforme votée a été suspendue par Benjamin Netanyahu, notamment à la demande du président Isaac Herzog.

Il faut préciser que, si Israël est un État laïc, une espèce de compromis règle la place des religieux et de leurs infinies tendances orthodoxes et ultra-orthodoxes, qu'on peut repérer à leur habillement et à leur mode de vie. Voilà pourquoi existent toujours des tribunaux religieux chargés de gérer les questions matrimoniales et que les conversions au judaïsme doivent être entérinées, très difficilement, par les deux grands rabbins, ashkénaze et séfarade. De

même, autre grand sujet polémique, la dispense du service militaire pour les ultra-orthodoxes et les allocations spéciales qui leur sont accordées. Aujourd'hui, il est reproché à certains ministres de favoriser les ultra-orthodoxes et les colons établis en Cisjordanie – ce ne sont pas forcément les mêmes groupes.

Par ailleurs, on assiste à une brutalisation de la société israélienne. Même si cela touche essentiellement la communauté arabe, différente des Palestiniens habitant ce qu'on appelle pudiquement les Territoires, cela révèle une tension accrue qui se manifeste un peu partout. Les nombreuses manifestations contre la réforme judiciaire y ont contribué. Seul point positif du tableau : la poursuite d'accords diplomatiques ou autres avec de nombreux États arabes.

Jean-Gabriel Delacour

Data centers

Comment résoudre le problème du stockage des milliards de données ? Au-delà du stockage se pose également la question de la consommation d'énergie. Un véritable casse-tête pour les États, les entreprises et dans une moindre mesure pour les citoyens qui émettent des données et souhaitent y avoir accès en permanence.

En 2025, selon les chercheurs, la quantité de données qui devront être stockées sera de 175 zettaoctets. Pas de panique, pour le calcul un zettaoctet représente mille milliards de milliards d'octets, soit un milliard de disques durs d'un téraoctet. Là on est

déjà perdu par l'énormité des chiffres. Le problème c'est que l'on stocke tout : les vieux emails que l'on n'ouvre jamais, les documents administratifs et légaux, bref une foulditude de paperasse inutile qui consomme de l'énergie, d'autant que ces data centers ont besoin d'être refroidis en permanence et que pour être sûrs que les données ne disparaissent pas, elles doivent être copiées régulièrement.

Quelles solutions pour suivre le développement exponentiel du stockage, l'augmentation de la consommation énergétique et le désastre écologique provoqué par des immenses bâtiments ?

Les chercheurs se penchent actuellement sur l'ADN synthétique capable de stocker des quantités quasi infinies de données. Il suffit pour cela de protéger cet ADN synthétique de l'oxygène, de l'eau et de la lumière.

Simple me direz-vous car il « suffit » d'insérer cet ADN dans une minicapsule pouvant stocker des millions de données : presque l'équivalent d'un data center.

On voit tout de suite l'utilité du procédé.

Trois soucis pour arriver à maîtriser la technique : faire baisser les coûts, repenser les systèmes d'encodage et enfin concevoir des chemins rapides pour récupérer les données stockées dans diverses capsules.

Bien entendu, les États-Unis apparaissent leader dans ce domaine. L'Europe (dont la France) tâtonne encore sans une véritable stratégie avancée alors qu'elle possède un réseau de startups très en pointe dans le domaine. Un pro-

gramme a été mis en place.

L'objectif ne sera pas de remplacer tous les data centers mais de résoudre une grande partie de l'énorme problème du stockage des données, surtout avec le développement de l'intelligence artificielle.

Philippe Buron Pilâtre

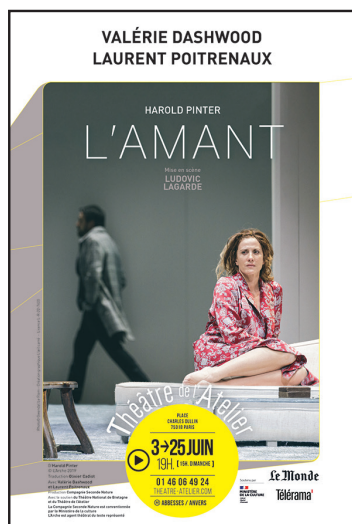
Suite de la colonne de la page 6.

■ **États-Unis** : Le 9 juin, l'ancien président Donald Trump s'est vu notifier par la justice fédérale 37 nouveaux chefs d'accusation pour avoir conservé chez lui de nombreux documents de l'État qu'il aurait dû rendre aux Archives nationales à la fin de son mandat.

■ **Grande Bretagne** : Boris Johnson a démissionné le 9 juin du Parlement. Il est accusé par une commission d'enquête parlementaire d'avoir menti dans l'affaire du « partygate » concernant des soirées festives organisées en plein confinement pendant la pandémie de Covid. Quant à l'ancienne Première ministre écossaise Nicola Sturgeon, elle a été placée en garde à vue durant 7 heures le 11 juin dans le cadre d'une enquête à rebondissements sur un financement illégal du Parti national écossais (SNP).

■ **Philippines** : Le volcan Mayon, au centre de l'archipel, s'est réveillé le 10 juin. 15 000 personnes et de très nombreux animaux d'élevage ont été évacués.

■ **Canada** : Depuis la province pétrolière de l'Alberta, des « mégafeux » ont ravagé 3,5 millions d'hectares de forêt d'Est en Ouest. Les nuages de fumée obscurcissent le ciel du Nord-Est des États-Unis jusqu'à New York. 3 000 pompiers et soldats ont été mobilisés et 150 000 personnes ont été évacuées.



L'Amant

Sur la scène, deux pièces de la maison de Sarah et Richard, quelque part dans une banlieue huppée de Londres. Très claire, la chambre, un lit, une pile de livres. Plus sombre, au pied d'un escalier, le salon. Un canapé, une servante à alcools, la porte d'entrée. C'est le matin, elle prend son café, il met sa veste. Ils s'embrassent. *Ton amant vient, aujourd'hui ? Humm Humm. À quelle heure ?*

C'est officiel, Sarah a un amant, qui vient la voir pendant que Richard fait des tableaux de comptes assis à son bureau. Comme toujours chez Pinter, la vérité est évolutive, entre indices, fausses pistes et forages exploratoires, chaque strate qu'on croit découvrir recouvre la suivante. Sarah a un amant, Richard se met à poser des questions sur ce qui se passe chez lui l'après-midi. Plus tard, il admet passer chez une pute avant de rentrer. Plus tard, les jeux de rôles se révèlent : elle est la pute, il est l'amant brutal, et d'autres choses encore. Quand Richard voudrait intégrer ces jeux à leur vie quotidienne, Sarah refuse.

La mise en scène de Ludovic Lagarde a cette qualité rare de donner du temps à la distribution. Bien sûr le dispositif scénique est somptueux, bien sûr la lumière est magique. Mais surtout le travail des voix. Au-delà de leurs postures, c'est à travers le ton, le rythme, la musique de leurs voix que Valérie Dashwood et Laurent Poitrenaux exprime les pensées profondes de leurs personnages, celles qui

créent les strates successives écrites par Harold Pinter. Ce sont leurs voix qui prennent le spectateur dans un filet, vont chercher au fond de lui le souvenir de ces moments gênants chez des amis qui l'ont rendu témoin de l'agressivité de leur indifférence affectée ou de la puissance de leur désir mutuel. Il savoure la finesse avec laquelle Valérie Dashwood a installé son personnage de dominatrice.

On est dans le film noir, revoyez *Le Grand Sommeil*, l'ordre moral règne en maître, on le transgresse en secret, sans l'admettre ni l'assumer. *L'Amant* est de ces pièces qu'il faut voir régulièrement, en avançant en âge on la reçoit différemment, on est surpris par la fin, on la savoure.

Le théâtre de l'Atelier vous propose de voir *La Collection* en suivant. Prenez le temps d'un thé, d'une collation. C'est une bonne idée de voir les deux pièces

Au Théâtre de l'Atelier jusqu'au 25 juin 2023. Du mardi au samedi : 19 h 00 ; dimanche : 15 h 00. Durée : 1 h 00. Texte : Harold Pinter. Avec : Valérie Dashwood, Laurent Poitrenaux, Guillaume Constanza. Mise en scène : Ludovic Lagarde.



La Collection

Sur la scène, deux salons de deux appartements d'une même rue de Londres. Chez Stella et James, l'ambiance est claire. Un canapé, une table basse rectangulaire, un tourne-disque, un assistant vocal. Chez Bill et Harry, au pied d'un escalier magistral, deux fauteuils en cuir marron, une servante à alcools, quelques objets anciens, un assistant vocal. Harry

rentre d'une soirée arrosée et festive. L'assistant sonne. *Allo ? Bill ? C'est vous ? Non, il dort.*

Stella est créatrice de mode, la semaine précédente, elle est allée à Leeds, pour une soirée. Là elle a croisé Bill. Elle avoue à James qu'ils ont passé la nuit ensemble. Mais, comme toujours chez Pinter, la vérité est évolutive, entre indices, fausses pistes et forages exploratoires, chaque strate qu'on croit découvrir recouvre la suivante. Pour une fois, ce n'est pas le spectateur qui est à la recherche de la vérité, c'est James. Pris entre les mensonges des uns et des autres, placé face à sa propre ambiguïté, il va découvrir les origines de Bill, la vie sociale de James, sans vraiment comprendre les intentions de Stella ni savoir ce qui s'est vraiment passé ce soir-là. Jusqu'à ce que James siffle la fin de la partie, qu'une nouvelle vérité apparaisse, elle apaisera tout le monde.

La Collection est une des rares pièces de Pinter où le spectateur peut rire. C'est James qui est manipulé, lui il n'est que le témoin. Alors il rit. Mais à la fin, quand James peut partir en vacances rassuré, c'est le spectateur qui continue à s'interroger sur les raisons qui ont poussé Stella à inventer tout ça. Brutale et comédie redevient un film noir.

Dans un décor somptueux et une lumière très travaillée, Ludovic Lagarde offre à sa distribution le luxe du temps. Laurent Poitrenaud est savoureusement désarçonné, renvoyé de mensonge en mensonge comme la balle d'un flipper rebondit sur les bumpers. Micha Lescaux surfe sur l'ambiguïté de la sexualité de son personnage, entre sensualité et provocation. Mathieu Amalric est une merveille de détachement et de désinvolture britannique, quand les origines sociales priment sur le reste. Valérie Dashwood, toute en finesse au centre de la toile, tisse sereinement le fil de sa domination.

Allez voir *La Collection*, profitez-en pour découvrir *L'Amant*, créé par la même équipe dans le même décor.

Au Théâtre de l'Atelier jusqu'au 25 juin 2023. Du mardi au samedi : 21 h 00 ; dimanche : 17 h 00. Durée : 1 h 20. Texte : Harold Pinter. Avec : Mathieu Amalric, Valérie Dashwood, Micha Lescot, Laurent Poitrenaux. Mise en scène : Ludovic Lagarde.